

## **CONDITIONS DE TRAVAIL 2017**

Amalia Massy 027 327 51 31  
amalia.massy@bureaundesmetiers.ch

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que les négociations en vue du renouvellement de la convention collective et de l'adaptation des salaires 2017 entre partenaires sociaux de la technique et de l'enveloppe du bâtiment se sont achevées sur un accord.

Voici les éléments à prendre en compte pour l'établissement des salaires 2017 pour vos collaborateurs soumis à la CCT.

### **1. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE → 3 ans**

Un accord est intervenu avec un renouvellement de la CCT pour trois ans. Les modifications seront applicables dès janvier 2017.

La nouvelle convention collective de travail sera disponible dès vendredi 23 décembre au soir sur le site internet du Bureau des Métiers. Nous vous rendons attentifs aux modifications des articles 6, 7, 10 11, 17, 20, 24 et 42.

### **2. SALAIRES 2017**

Voici les éléments à prendre en compte pour l'établissement des salaires 2017 pour vos collaborateurs soumis à la CCT :

**Salaires réels >** → **aucun changement**

**Salaires minima conventionnels >** → **adaptation de Fr. 0.20 par heure**

#### **Travailleurs qualifiés**

- durant la 1 <sup>ère</sup> année après l'apprentissage	Fr. 24.00
- durant la 2 <sup>ème</sup> année après l'apprentissage	Fr. 25.00
- durant la 3 <sup>ème</sup> année après l'apprentissage	Fr. 26.00
- durant la 4 <sup>ème</sup> année après l'apprentissage	Fr. 27.00

#### **Mancœuvres**

- travailleurs ayant plus de 20 ans d'âge et jusqu'à 3 ans de pratique	Fr. 21.40
- travailleurs avec plus de trois ans de pratique	Fr. 22.40

### **3. CAISSES SOCIALES -> statu quo**

Les taux de cotisations aux caisses sociales prévues par la CCT et gérées par le Bureau des Métiers resteront inchangés pour 2017.

Nous vous laissons le soin de vérifier les taux des autres caisses (Suva, etc.).

Ces informations, ainsi que les taux de cotisations aux caisses sociales 2017 (cahier II) seront également disponibles dès janvier 2017, sur le site **www.bureaundesmetiers.ch**

Sion, le 22 décembre 2016

\* \* \*

*Le Bureau des Métiers sera fermé  
du vendredi soir 23 décembre 2016 jusqu'au mercredi matin 3 janvier 2017,  
le secrétariat tec-bat jusqu'au lundi matin 9 janvier 2017.*

*Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année  
et vous adressons ainsi qu'à vos familles et vos collaboratrices et collaborateurs,  
tous nos vœux de succès et de bonheur pour 2017.*